

CONFIANCE ET PARTICIPATION POLITIQUE – 2/2

CONSTATS

- **Le système économique et politique est de moins en moins démocratique**
 - L'écart se creuse sans cesse plus entre les plus pauvres et qui participent le moins à la vie politique du pays et les élites économiques et politiques.
 - L'organisation du pouvoir n'est pas réellement démocratique : nous sommes en démocratie représentative dans laquelle beaucoup ne se sentent plus réellement représentés par les élus
 - Le financement des partis politique permet à certains citoyens d'avoir plus d'influence que d'autres. Les plus riches peuvent financer les partis et défendre leurs propres intérêts.
 - Ce mode de financement empêche les petits partis d'émerger car seuls les partis qui sont déjà connus obtiennent des financements publics (en fonction de leur nombre de députés) et des dons des particuliers.

PRÉCONISATIONS

- **Inventer de nouveaux modes de participation politique et de nouveaux processus de prise de décision**
 - Trouver des moyens de rendre le pouvoir de nouveau démocratique, c'est-à-dire d'associer les citoyens à la décision (*voir la partie sur les consultations directes*)
 - Tirer au sort des citoyens pour constituer une assemblée délibérative qui devrait se prononcer sur les textes de loi
 - Elire une assemblée citoyenne pour une meilleure représentation du peuple. Cette idée fait débat : les députés et sénateurs actuels sont déjà des citoyens et considérer que nos chambres ne sont pas déjà des assemblées citoyennes est un déni de démocratie
- **Permettre à chacun de participer au financement de la vie politique**
 - Allouer à chaque citoyen une dotation ou un crédit d'impôt d'une dizaine d'euros qu'il puisse attribuer à la formation politique de son choix, pour diversifier les sources de financement et donner accès aux dons aux petits partis (proposition de Julia Cagé, économiste et membre du mouvement Génération.s)
 - A noter : le financement des partis est très encadré en France. Seules les personnes physiques peuvent faire des dons (interdit pour les personnes morales : associations, entreprises, lobbys) et dans une limite de 7,500€ par personne par année fiscale, limitant l'influence d'une seule personne.